



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2026

La Municipalité décide :

- De désigner M. André Dunand comme personne responsable des inspections pour la campagne 2026 portant sur l'indication des prix dans les garages et stations-services.
- De désigner Mme Laure Treboux en charge du projet Plan directeur cantonal, 3^e atelier de démarches participatives.
- D'accepter l'adjudication des travaux d'appareillage concernant les travaux de réfection Place de la Couronne.
- De valider une offre pour la pose de stores extérieurs à la salle polyvalente.
- D'accepter la proposition de la responsable de la cantine scolaire, à savoir que chaque municipal qui le souhaite, partage le repas avec les enfants.
- D'annuler une facture de location d'un refuge communal pour cause de différents problèmes ayant péjorés la location.
- De valider un devis pour la pose de barrière entre la salle polyvalente et la piscine afin d'offrir un plus grand espace de récréation aux élèves.
- D'accepter des offres de l'AGFORS pour la pose et la fourniture d'éléments pour différents bâtiments communaux.
- De déléguer Monsieur André Dunand en qualité de délégué à l'ORPC.
- De valider l'accord avec Romande Energie concernant le coût de réfection des routes à la suite des travaux relatifs au chauffage à distance.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De valider une offre pour le remplacement du conteneur à huiles usagées.
- De répondre à la consultation du projet d'horaire 2027 des transports publics en émettant plusieurs remarques.

- De valider le préavis 05/46 relatifs aux comptes 2025.
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à la suite de demandes de naturalisation.
- De ne pas se prononcer préalablement quant à son soutien à la nomination d'un membre du comité de direction de l'APEC, d'attendre la séance du conseil intercommunal et la présentation des potentiels candidats.
- De valider les points de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 24 juin 2026.
- De valider une offre pour une réfection partielle des murs du terrain de pétanque, le reste sera porté au budget 2027.
- De valider une offre pour l'installation d'une paroi phonique à l'administration communale.
- De présenter Monsieur Denis Currat en qualité de délégué au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT), il se présentera au comité de direction, en cas d'élection Madame Guignard Pidoux sera désignée en qualité de déléguée.
- De soutenir un amendement déposé par la commission de gestion de l'ARAS.
- De résilier la location d'un emplacement au camping du Jubillet et de contacter les personnes en liste d'attente pour une place dans ce même camping.
- De valider la demande d'adhésion au SDIS Gland-Serine, que le délégué de la Municipalité sera porteur de 4 voix et qu'un siège de délégué porteur de 3 voix sera proposé au Conseil communal de Bassins.
- De répondre à une demande de renseignements de la DGTL faisant suite à une demande de suspension des travaux de réfection de la Place de la Couronne.
- De valider un Pocama pour une manifestation qui se déroulera sur le territoire communal.
- De désigner Monsieur Marc Mazzariol pour participer à l'AG du NStCM.
- De répondre au sondage transmis par l'AISE relatif au travailleur social de proximité.
- De désigner Monsieur André Dunand pour participer au rallye des Syndics du Giron FJDN à Coinsins.
- De valider la communication sur les décisions municipales d'avril 2026.
- De mandater son avocat conseil pour la rédaction d'une réponse à l'attention de la Cour de droit administratif et public (CDAP) concernant une procédure de recours à la suite du rejet par la Municipalité d'une demande d'arrêt des travaux de réfection de la Place de la Couronne.
- De transmettre la candidature de Madame Nathalie Guignard Pidoux au Comité du Centre funéraire.
- De valider des certificats de travail intermédiaires.

- D'accepter la demande de publication de prévention de STOP SUICIDE dans un prochain Bassinfos.
- De procéder au changement des cylindres d'ouverture des différents bâtiments selon les possibilités du budget 2026 et de porter le reste des travaux au budget 2027.
- D'autoriser Romande Energie à procéder à des travaux de maçonnerie dans le cadre du chauffage à distance.
- De prioriser les travaux communaux « Eau sous pression, eaux usées et eaux claires » dans le cadre de la réfection de la Place de la Couronne.
- De valider le formulaire de demande de versement de la dernière tranche de subvention pour le Programme plan énergie et climat communal (PECC).
- De désigner les différents participants à l'Abbaye de Burtigny pour les journées du dimanche et du lundi 19 et 20 juillet 2026.
- De valider le courrier de réponse proposé par son avocat conseil l'attention de la CDAP concernant une procédure de recours à la suite du rejet par la Municipalité d'une demande d'arrêt des travaux de réfection de la Place de la Couronne.
- De valider les communications de la Municipalité pour la séance du Conseil communal de juin 2026.
- De faire retenir le courrier à la Poste durant la fermeture estivale de l'administration communale.
- D'adapter les horaires des collaborateurs de la voirie durant les périodes de canicule.
- De valider la communication sur les décisions municipales de mai 2026.
- De valider les chartes du PDRA de l'alpage de la Bassins et de la buvette de la Chaumette.
- De préavisier négativement à une demande d'installation d'une dépendance.
- De demander au propriétaire s'il est au bénéfice d'autorisations existant quant au stockage de matériel sur une parcelle en zone agricole et forestière.
- De valider les décomptes de vacations de chaque membre de la Municipalité pour le 1^{er} semestre 2026.
- De préavisier favorablement à des demandes de naturalisation.
- De valider un certificat de stage.
- De valider l'engagement de deux collaboratrices à la structure d'accueil des enfants.
- De valider un contrat à durée déterminée pour le poste de chauffeur scolaire.

- D'informer un citoyen à la suite de sa demande de documents, que le traitement de cette demande pourra être facturée en cas de temps de travail supérieur à une heure.
- De valider l'offre de l'AGFORS pour l'installation de deux bancs sur le domaine public.
- D'autoriser l'aliénation d'un objet sans faire valoir son droit de préemption ni le céder à l'Etat de Vaud.
- De valider les emplacements relevés par le Parc Jura Vaudois de camping/caravaning en lui précisant qu'il existe aussi celui de la Bassine.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Denis Currat



Le Secrétaire.

p.o. 

Sacha Vuadens